

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/72Bis du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 36
Absents : 17
Votants : 36
-dont « pour » : 36
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sadeillan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 06 septembre 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, JN Jammet, P Cano, C Ladois, R Sassoli, C Abadie, JM Castay, V Cyriaque, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doney, C Falceto, JP Magni, R Rumeau (suppléant de JC Verdier), JC Laborie, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jove, JM Le Mao, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : P Taran, JC Dazet, C Daujan, A Fonvielle, C Mailhos

Absents non excusés : O Vendome, JF Doz, F Saphore, G Tanques, F Dupouey, P Laprebende, C Bousquet, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, P Saintagne, JF Abadie

Secrétaire de séance : A Bourdallé

Objet : Avenant N°1 au marché de travaux : rénovation et extension du pôle scolaire et petite enfance de Saint-Elix-Theux – LOT 12 - ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 9 février 2023 n° 2023-07 portant « attribution du marché de travaux : rénovation et extension du pôle scolaire et petite enfance de Saint-Elix-Theux »,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 n°2020-23 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la Communauté de Communes », déléguant à la Présidente les décisions sur les avenants qui entraînent une modification du montant initial supérieur à 5 %,

CONSIDERANT qu'à la demande du SPANC, il est nécessaire de créer une zone d'infiltration complémentaire (terrassement et assainissement afférents) afin d'obtenir la conformité de l'installation,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur l'avenant suivant dont le détail est mentionné sur les devis actualisés :

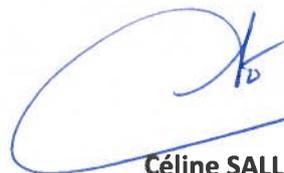
Lot	Attributaire	Montant initial HT du marché	Avenant n° 1 HT	Montant global HT du marché
LOT 12 – ASSAINISSEMENT	SABATHIER JOEL	35 513,25 €	1 939,20 € (+5,46%)	37 452,45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant exposé en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.